

LES 10 ENSEMBLES PAYSAGERS INDISSOCIABLES ET SOLIDAIRES DU CANAL DU MIDI

LE SILLON LAURAGAIS RURAL

Le canal du Midi remonte doucement la vallée creusée par l'Hers, pour emprunter un sillon encore plus étroit jusqu'au seuil de Naurouze, site emblématique du bief de partage des eaux. Épaulé de part et d'autre par des collines ponctuées de villages, ce couloir plat concentre toutes les grandes infrastructures.

Les paysages ouverts de cette vallée très agricole mettent en scène le canal, facilement identifiable avec ses sinuosités depuis les grands itinéraires et les villages : il est l'élément fort du paysage, dans une séquence emblématique de son parcours. Dans un contexte de faible pression urbaine, le classement de ses abords permet que soit prise en compte cette mise en scène de l'ouvrage dans les projets d'extension des villages et la gestion des grandes infrastructures.



Communes concernées

7 en Haute-Garonne : Avignonet-Lauragais, Ayguesvives, Gardouch, Montesquieu-Lauragais, Renneville, Saint-Rome, Vieilleville.

1 dans l'Aude : Montferrand.

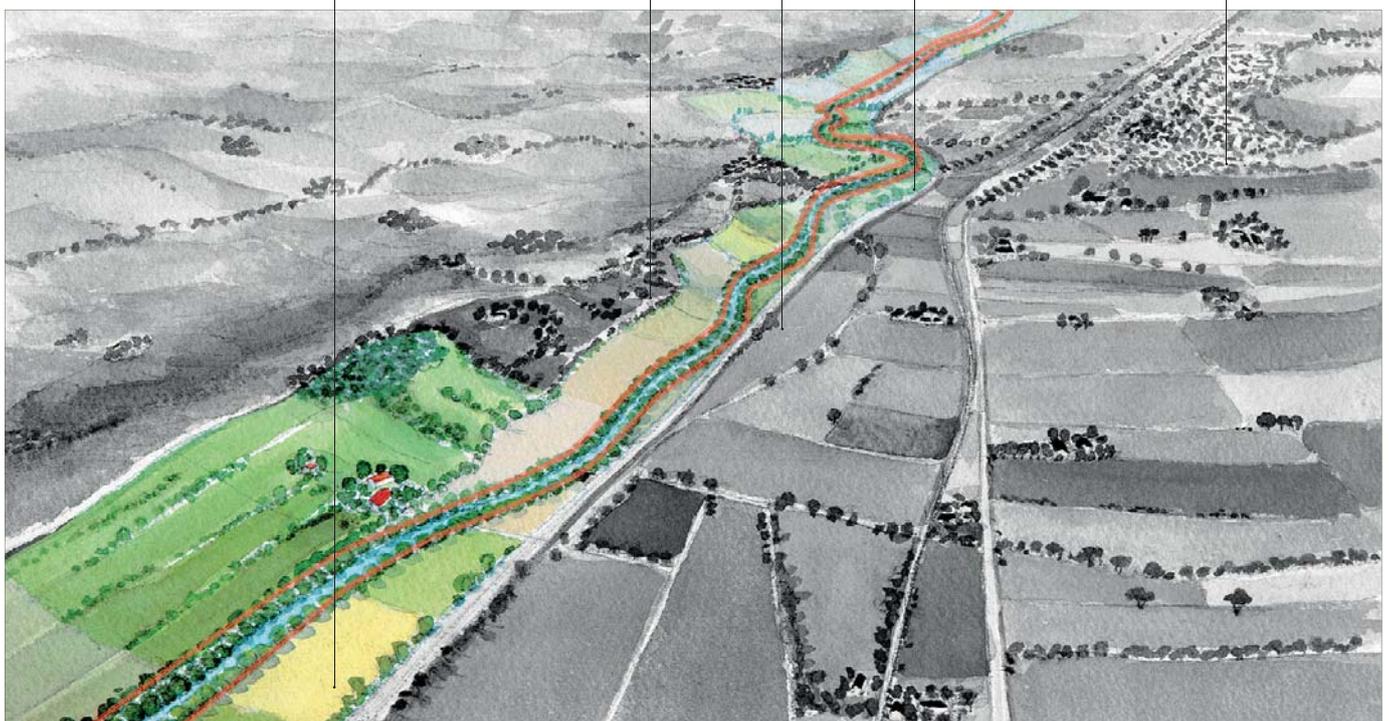
Les paysages agricoles de fonds de vallée sont marqués par la culture céréalière. Les parcelles bordent le canal au plus près et sont accompagnées de reliquats de réseaux de haies qui rythment le paysage.

Sur cette section paysagère, le canal s'étend entre de légères collines qui sont elles ponctuées de villages et de fermes disposés en crête ou adossés aux reliefs. Ces villages jallonnent la linéarité de cet ensemble paysager tels des éléments repères dans le grand paysage. Les crêtes constituent parfois la limite du périmètre du classement.

Les grandes infrastructures telles que l'autoroute, la route départementale et la voie ferrée s'étirent parallèlement au Canal, renforçant la linéarité de cet ensemble paysager. C'est encore une fois la route départementale qui constitue l'une des limites nettes du périmètre classé.

La trame verte que constitue le canal du Midi est garante d'une continuité écologique à préserver dans ce couloir relativement étroit.

La plupart des villages aux abords du canal sont exclus du périmètre du site classé. Ils ont néanmoins un impact non négligeable sur les ensembles paysagers à protéger.



LE SILLON LAURAGAIS RURAL

(c) Serena Palazzi

LE SILLON LAURAGAIS RURAL

Description de l'ensemble paysager

Le sillon lauragais rural correspond à la partie est de ce couloir, cette séquence prolonge le sillon lauragais jusqu'au seuil de Naurouze. Site emblématique de partage des eaux, correspondant à la limite des départements de la Haute-Garonne et de l'Aude, avec le franchissement du canal par l'autoroute, il marque une vraie rupture en terme de perception, depuis l'autoroute mais aussi depuis le territoire traversé, car le canal s'éloigne ensuite vers le nord du sillon après avoir récupéré les eaux de la rigole de la Plaine.

Le sillon lauragais est relativement étroit (entre 800 m et 3 km de large) et un peu plus ouvert dans cette séquence, notamment entre Baziège et Villefranche-de-Lauragais. Il est épaulé de part et d'autre par des collines formant des limites de perception nettes, ponctuées de villages implantés en pied (Villefranche-de-Lauragais, Villenouvelle), adossés (Gardouch, Avignonet-Lauragais) ou en crête (Montferrand, Renneville, Montesquieu-Lauragais, Vieilleville) et de bordes isolées.

Ces fermes traditionnelles (appelées fermes lauragaises ou bordes) sont bâties selon un plan quasi immuable : il s'agit de longs bâtiments, orientés de manière à offrir le moins de résistance possible aux vents dominants. Toute éventuelle extension vient prendre place dans le prolongement du corps de ferme, et le pignon exposé au vent reste toujours aveugle.

Les fermes en «L» ou en «U» sont quasi inexistantes dans le Lauragais. Les bordes sont longues et basses : elles comportent rarement plus d'un niveau.

Les constructions annexes, pigeonniers et moulins, se situaient à proximité du bâtiment principal. Souvent construites au sommet des collines (là où le terrain est le moins fertile), les fermes lauragaises sont généralement entourées de bosquets d'arbres dont les fonctions sont multiples : fourniture de bois et de fruits, protection contre le vent et le soleil... Elles sont souvent signalées dans le grand paysage par des arbres remarquables et d'essences spécifiques (pins parasols, cèdres...).

Dans ce couloir plat, voie de passage historique, se concentrent comme dans la séquence précédente toutes les grandes infrastructures, qui renforcent la linéarité de cet ensemble paysager : autoroute des deux Mers (A61) qui continue de former une barrière visuelle et qui tangente le canal à trois reprises, RD 813, voie ferrée, canal du Midi. L'Hers canalisée vient rajouter depuis Renneville une quatrième ligne longitudinale.

Seul le canal, par son tracé adapté aux courbes de niveau et ses méandres, présente une sinuosité qui lui donne un air de rivière. L'autoroute sépare en deux le sillon, en confinant le canal et son paysage proche dans une bande étroite de 1 km à l'endroit le plus large (franchissement de la vallée de l'Hers).

Les collines situées au nord du sillon forment des coteaux doux, avec des croupes larges et longues, alors qu'au sud elles présentent des pentes de plus en plus accentuées d'ouest en est. Une couverture végétale plus importante occupe les versants abrupts qui délimitent l'horizon vers le sud (donc exposés au nord), en qualifiant assez fortement cette séquence en termes d'ombres et de lumières, le canal traversant ici une zone relativement sombre, peu exposée au soleil à l'égard de l'ensemble de l'itinéraire.



Le sillon lauragais rural : un couloir animé d'une palette végétale plurielle

LE SILLON LAURAGAIS RURAL

La plaine est le domaine de la céréaliculture intensive générant un paysage ouvert, remembré, où la végétation est peu présente, si ce n'est essentiellement en bordure de cours d'eau. L'urbanisation s'y limite au droit des écluses, souvent lieux de passage de routes départementales, entre les deux coteaux où s'est installée sur les crêtes sud : Ayguesvives, Montesquieu-Lauragais, Vieillevigne et Renneville. Seul Saint-Rome est situé en vallée, il s'agit d'une implantation tardive et particulière du XVIIIème siècle.

Le canal s'appuie au sud contre ces coteaux qui constituent la limite physique et visuelle de son paysage. Entre Gardouch et Villefranche-de-Lauragais, il franchit la vallée de l'Hers pour déporter son tracé vers le nord. C'est un passage particulièrement beau où l'Hers, canalisé, très rectiligne, converge dans la vallée principale parallèlement à celle-ci. On lit dans le paysage l'ancien méandre du canal.

L'enjeu majeur de ce territoire agricole à l'orée de l'agglomération toulousaine est d'organiser les développements urbains de manière la plus resserrée et harmonieuse possible, en préservant les sols les plus fertiles de plaine.



La plaine est le domaine de la céréaliculture intensive générant un paysage ouvert, remembré



L'urbanisation se limite au droit des écluses



Le canal s'appuie au sud contre ces coteaux qui constituent la limite physique et visuelle de son paysage

LE SILLON LAURAGAIS RURAL

Le site classé dans cette séquence

En continuité du sillon lauragais péri-urbain, les paysages agricoles ouverts qui constituent l'écrin paysager du canal et assurent sa mise en scène sont inclus dans le site classé.

En rive Nord :

- le site préserve la perception spectaculaire et continue de la façade Nord du canal ;

- depuis l'autoroute : jusqu'au seuil de Naurouze, le périmètre s'appuie en continu, comme sur la séquence 1, sur l'A61, véritable barrière visuelle et fonctionnelle dans la vallée ;

- depuis le panorama des remparts de Montferrand : au seuil de Naurouze, il encadre largement le grand méandre, en venant s'appuyer sur la RD 813, préservant ainsi un panorama exceptionnel sur l'un des sites les plus emblématiques du canal

En rive Sud :

- il préserve cette perception continue du canal depuis les itinéraires secondaires, avec des cônes de vue inattendus (depuis Borde Haute à Ayguevives, depuis la RD72H...), mais il préserve aussi la silhouette des villages dans leur paysage rural en fond de scène du canal.

D'Ayguevives à Renneville :

- il s'appuie sur la RD 16, dont le tracé rectiligne souligne le pied du coteau ou la franchit pour couvrir les rebords des premiers versants, extrêmement sensibles : il stabilise ainsi les évolutions des noyaux villageois de Montesquieu-Lauragais et de Vieillevigne ;

- il intègre le château de Vieillevigne et les maisons du port de Gardouch ;

- il s'appuie sur la RD 625, permettant d'englober l'ensemble du site de confluence de l'Hers et du canal, site ouvert d'une grande beauté, et riche du témoignage dans ses paysages du tracé de l'ancien méandre du canal, abandonné après la construction de l'aqueduc des Voûtes par Vauban.

A l'est de Renneville :

- le périmètre se rétrécit, confiné à une mince bande très arborée couvrant le pied de coteau, et le coteau boisé lui-même, jusqu'à mi-pente environ de la crête des lieux-dits En Périère et En Rouquette ;

- au seuil de Naurouze le périmètre, interrompu par l'aire autoroutière de Port-Lauragais, se cale sur la voie ferrée, permettant de préserver les cônes de vue exceptionnels sur ce site emblématique (arrivée de la rigole, obélisque de Riquet, ancien bassin, bief de partage et ses abords) depuis les remparts d'Avignonet-Lauragais et depuis le belvédère de Montferrand.

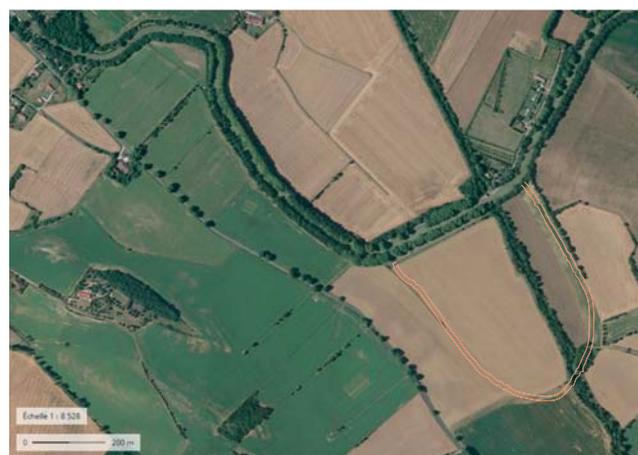


Photo aérienne de l'ancien méandre à Renneville (tracé orange)
(c) Géoportail



Les paysages agricoles ouverts sont inclus dans le site classé

LE SILLON LAURAGAIS RURAL

Les objectifs particuliers de gestion du site

La gestion dans cette partie du site classé des paysages du canal du Midi devra s'attacher à :

- **Pérenniser la vocation agricole du site et requalifier les limites parcellaires et les franges des équipements existants.**

- **Préserver la qualité des paysages ruraux.**

- **Requalifier les premiers-plans des itinéraires de découverte des paysages les plus remarquables du canal, notamment :**

- protéger les points de vue depuis l'A 61 et l'A 66 ;
- mettre en œuvre une requalification des franges des ouvrages autoroutiers tels que perçus depuis le canal, en particulier : les abords de l'A 66, qui traverse le canal, et ceux du péage de Villefranche-Lauragais et des aires de repos autoroutières de Baziège et de Villefranche-Lauragais ;
- valoriser les premiers-plans le long des RD parallèles au canal (RD 16, 25, 813 et 113).

- **Stabiliser et requalifier les silhouettes et les franges urbaines qui ourlent les espaces agricoles protégés par le classement, sur les coteaux et dans la vallée, en particulier l'emblématique site de Naurouze.**

- **Reconquérir les paysages du seuil de Naurouze, repéré comme un des 9 sites emblématiques du canal, et fréquenté par des milliers de touristes, en particulier :**

- préserver les cônes de vue depuis les coteaux, les villages de Montferrand et Avignonet-Lauragais, et la pittoresque chapelle médiévale Saint-Pierre d'Alzone ;
- mettre en œuvre des opérations partagées de requalification et de gestion des lieux d'accueil du public.

- **Restaurer les réseaux hydriques disparus sous l'effet de la mécanisation et des remembrements.**

La Charte Architecturale et Paysagère du Lauragais, réalisée en 2004, est un document de référence.



Les franges urbaines avec le site classé sont à stabiliser

MONUMENTS HISTORIQUES CONCERNÉS PAR LE SITE CLASSÉ

- Commune d'Ayguésvives : « Aqueduc de l'Amadou et pont de halage », « Ecluse du Sanglier (écluse, maison éclusière, pont) », inscrits le 24 avril 1998
- Commune de Montesquieu-Lauragais : « Pont d'En-Serny », « Ensemble éclusier de Négra (écluse, pont, magasin, écuries, maison éclusière, chapelle) » ; « Aqueduc pont sur la Thésauque », inscrits le 24 avril 1998
- Commune de Vieilleville : « Château et sa parcelle d'assiette », inscrit le 23 août 2011
- Commune de Gardouch : « Ensemble éclusier (écluse, maison éclusière, pont) », inscrit le 24 avril 1998
- Communes de Renneville et Gardouch : « Aqueduc des Voûtes et réservoir », inscrit le 24 avril 1998
- Commune de Montferrand : « Bassin Naurouze, bief de partage des eaux » et « obélisque Riquet », inscrits le 15 octobre 1996

LE SILLON LAURAGAIS RURAL

PALETTES DES ESSENCES VÉGÉTALES RECOMMANDÉES

STRATE ARBORÉE



Alisier



Cormier



Peuplier d'Italie



Aulne glutineux



Frêne oxyphylle



Peuplier tremble



Azérolier



Frêne élevé



Pin parasol



Erable champêtre



Marronnier d'Inde



Platane



Erable plane



Merisier



Poirier commun



Erable sycomore



Murier blanc / noir



Pommier sauvage



Cèdre



Noyer commun



Prunier domestique



Charme houblon



Noyer noir



Saule blanc



Chêne pedunculé



Orme champêtre



Tilleul commun



Chêne pubescent



Peuplier blanc



Tilleul à grandes feuilles

LE SILLON LAURAGAIS RURAL

PALETTES DES ESSENCES VÉGÉTALES RECOMMANDÉES

STRATE ARBUSTIVE



Arbousier



Eglantier



Laurier noble



Aubépine



Épine noire



Néflier



Bois de Sainte Lucie



Fusain d'Europe



Nerprun alaterne



Bourdaine



Framboisier



Noisetier



Cognassier



Groseillier rouge



Prunellier



Cornouiller mâle



Groseillier à maquereaux



Seringat commun



Cornouiller sanguin



Lilas



Sureau noir



Viorne lantane

LE SILLON LAURAGAIS RURAL

PALETTES DES MATÉRIAUX RECOMMANDÉS

STRUCTURE DU MUR

Adobe
Brique foraine dit «brique toulousaine»
Galet hourdé
Torchis



Brique foraine
dit « brique
toulousaine »



Galet
hourdé



Torchis (enduit
naturel)



Adobe (brique
terre crue)



Brique
terre cuite

FINITIONS DE FAÇADE

Enduit taloché
Enduit badigeon



Enduit
taloché



Enduit
badigeon



TEINTES RECOMMANDÉES

COUVERTURE

Tuiles «canal»



Tuiles «canal»